

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. Identification

Les présentes conditions générales sont celles de Monsieur José BECQUEVORT (ci-après "ENTREPRISE BJ"), qui exerce son activité sous l'enseigne "ENTREPRISE BJ" et dont les coordonnées sont les suivantes :

- siège d'exploitation : Chaussée de Charleroi 50 à 1360 PERWEZ ;
- TVA/BCE : numéro BE 0870.486.611 ;
- tél : 0476 679 225 – email : info@location-entreprisebj.be
- internet : <https://www.location-entreprisebj.be> - Facebook : facebook.com/Entreprise-BJ/
- **Article 2. Applicabilité**

Toute modification de ces conditions de vente doit être préalablement acceptée par écrit par l'ENTREPRISE BJ.

Les conditions de vente suivantes :

- Sont toujours applicables en cas de ventes de biens ou de prestations de services par l'ENTREPRISE BJ et le client déclare les connaître et les accepter.
- Constituent un document contractuel et s'appliquent ainsi à la formation, au contenu, à l'exécution et à l'achèvement du contrat entre les parties, ainsi qu'à tous les autres actes juridiques et rapports juridiques entre le client et l'ENTREPRISE BJ en rapport avec l'objet du contrat.
- Sont susceptibles d'être modifiées ou adaptées à tout moment. Leur version actualisée peut être consultée à tout moment à l'adresse <https://www.location-entreprisebj.be>.

Il n'est possible de déroger aux présentes conditions générales que si et dans la mesure où il en est convenu ainsi expressément et par écrit entre les parties.

Les conditions générales et autres dispositions générales unilatérales du client ne s'appliquent pas, même de façon supplétive. L'applicabilité d'éventuels cahiers des charges généraux ou particuliers, de conditions générales ou particulières de sous-traitance, de vente, de livraison, de location ou autres, quelle que soit leur dénomination, émanant du client, est expressément exclue ici, même si le contraire a été stipulé ailleurs. La présente exclusion prime sur la possible exclusion analogue reprise dans de telles conditions générales ou particulières du client.

Article 3 : Commande

Toute commande, sous quelque forme qu'elle nous ait été passée, n'engage l'ENTREPRISE BJ qu'après acceptation et réception de l'acompte éventuellement prévu.

Article 4 : Délais

Les délais de livraison ou d'exécution ne sont qu'indicatifs, tout retard éventuel de livraison ne peut, en aucun cas, donner lieu à la résiliation de la commande, ni au paiement de dommages et intérêts.

Article 5 : Retard de paiement

Toute somme non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 10% l'an.

De plus, toute somme non payée à son échéance sera également, de plein droit et sans mise en demeure, majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 10% du montant impayé avec un minimum de 50 € par facture.

Finalement, le client pourra se voir imputé une indemnité de 12,50 € pour tout courrier de recouvrement envoyé et de 25,00 € pour tout déplacement d'un agent de recouvrement.

Entreprise BJ se réserve le droit de suspendre sans préavis ses services de location si une facture échue et non contestée restait impayée.

Article 6 : Réserve de propriété

Le transfert de propriété des biens vendus ne sera effectif qu'au paiement complet des factures émises. La matériel neuf ou d'occasion appartient toujours à l'Entreprise BJ tant que celle-ci n'est pas totalement payée et elle se réserve le droit de reprendre les biens vendus et d'aller les chercher où qu'ils puissent se trouver sans préavis.

Article 7 : Transfert des risques

Le transfert des risques de l'Entreprise BJ au client a lieu à la livraison.

En cas d'application de l'article 6, les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

Article 8 : Validité des prix

Les prix mentionnés dans les offres sont valables trente jours calendriers à partir de la date de l'offre, sauf mention expresse contraire. Les devis et offres sont basées sur des facteurs de coût qui sont en vigueur au moment de l'offre. L'Entreprise BJ a toujours le droit d'adapter ses prix lors d'une hausse générale des prix.

Article 9 : Vices cachés

Par les présentes, l'ENTREPRISE BJ n'offre aucune garantie pour d'éventuels vices cachés dont elle n'aurait pas connaissance au moment de la livraison.

En aucun cas, l'ENTREPRISE BJ ne peut être tenu responsable de dommages causés au bien qu'elle aurait livré et qui résulterait de l'utilisation inappropriée, incorrecte ou encore de l'entretien défectueux du bien en question par l'acheteur. Sauf en cas de dol ou de faute intentionnelle, l'ENTREPRISE BJ ne peut pas non plus être tenu responsable pour tout dommage ou accident causé par les produits qu'elle distribue, ainsi que pour tout événement anormal qui résulterait d'un vice de celui-ci.

Article 10 : Réclamation

Les réclamations concernant les factures ou les biens livrés devront être adressées au siège de l'Entreprise BJ par écrit recommandé au plus tard dans les 8 jours de la livraison.

Article 11 : Clause de réciprocité

Les sanctions prévues aux présentes conditions générales s'appliquent tant au non-respect de ses obligations par le client que par l'Entreprise BJ.

Article 12 : Cas fortuit ou force majeure

Les parties ne peuvent se libérer de toutes ou certaines de leurs obligations que si elles peuvent invoquer un cas fortuit ou une force majeure. Par cas fortuit et/ou force majeure, on entend notamment les événements suivants (liste non limitative) :

- la faillite d'un sous-traitant de l'ENTREPRISE BJ ou d'un transporteur auquel il fait appel pour transporter les biens ;
- une grève ou un lock-out chez l'ENTREPRISE BJ, ses sous-traitants ou les transporteurs auxquels il fait appel ;
- l'inaccessibilité du chantier suite à des affaissements de terrain, des éléments imprévus ou inattendus dans le sol ou d'autres ;
- circonstances imprévisibles ou événement indépendant de sa volonté et qu'elle ne pouvait raisonnablement prendre en considération au moment de la conclusion du contrat ;
- des intempéries de toutes sortes et toutes leurs conséquences ;
- incendie, catastrophe naturelle ;
- incapacité de travail du personnel de l'ENTREPRISE BJ ;

Article 13 : Clause résolutoire expresse

Si le client ne respecte pas une de ses obligations, si minime soit-elle (notamment en cas de paiement non ponctuel), et s'il ne remédie pas à cette situation dans les 2 jours suivant sa mise en demeure, l'Entreprise BJ est en droit, soit d'exiger l'exécution du contrat, soit de résilier le contrat avec effet immédiat.

Article 14 : Données à caractère privé

Le respect de votre vie privée est une priorité pour l'ENTREPRISE BJ qui est responsable du traitement des données à caractère privé que vous lui remettez à l'occasion de la négociation, de la conclusion et de l'exécution des contrats conclus entre elle-même et le client.

Les données à caractère privé collectées :

- Ne seront traitées que dans la finalité stricte de l'exécution parfaite du contrat conclu entre le client et l'ENTREPRISE BJ, et dans les conditions spécifiées dans notre charte vie privée disponible sur www.location-entreprisebj.be/.
- Ne peuvent être transmises à des tiers, autres que d'éventuels sous-traitants auprès desquels l'ENTREPRISE BJ s'engage à faire respecter les obligations qui pèsent sur elle en vertu de la législation et des présentes conditions générales.
- Seront conservées 10 ans après l'exécution et/ou la facturation des services prestés et des produits livrés, et ce conformément aux délais de prescription applicables.

Conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que du Règlement UE 2016/679, le client a le droit d'accéder à ses données, de les mettre à jour, de les corriger ou de les supprimer.

Article 15 : Nullité d'une clause

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité des autres clauses dont la force obligatoire reste inchangée.

Article 16 : Droit applicable, juridictions compétentes et langue utilisée

Le Contrat est exclusivement régi par le droit belge, à l'exclusion des dispositions du droit privé international ou autres règles qui déclarent d'application le droit d'une autre juridiction hors de Belgique. Sauf dérogation expresse et écrite préalable, la législation étrangère et la Convention de Vienne du 11 avril 1980 (CVIM) ne s'appliquent pas au Contrat.

Tout litige en rapport avec la conclusion, la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat sera soumis à la juridiction et à la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de l'Entreprise BJ.

La langue utilisée dans toutes les relations commerciales et juridiques entre parties est le français, une éventuelle traduction dans une autre langue étant donnée à titre purement informatif.

Les conditions générales en vigueur se trouvent au verso de vos factures, de vos bons de location et sur notre site (Voir Conditions générales sur <https://www.location-entreprisebj.be/>)

Signature du client pour accord :